



CONTACT

Bulletin d'information N° 5/22 · Commune de Montricher · Octobre 2022

Eclairage public



Dans le contexte actuel, la Municipalité vous informe qu'elle a décidé d'éteindre les lampadaires de 23 heures à 04h55 conformément à une solution proposée par la Romande Energie.

Les Cuivres du Mont-Tendre

Nous sommes une petite société composée d'une douzaine de membres et serions très heureux de recruter de nouveaux musiciens.

Nous répétons le lundi à 20h, à la salle des sociétés du collège, en principe tous les 15 jours.

Nous jouons une musique populaire traditionnelle.

Si cela vous tente, prenez contact avec notre Président:

Gilbert Courvoisier
tél. 079 632 80 17

Emondage des haies et élagage des arbres



Rappel: en bordure du domaine public, les haies doivent être émondées et les arbres élagués de manière à garantir un passage dégagé pour les piétons et les véhicules ainsi que pour les services communaux.

Un travail de taille régulier évite une intervention importante dommageable aux végétaux...

Levée des restrictions



Après une longue période de sécheresse, le changement des conditions météorologiques de ces derniers jours permet de lever la restriction d'eau souhaitée en juin.

La Municipalité rappelle cependant que l'eau potable reste un bien précieux qui ne doit pas être gaspillé et encourage la population à en faire bon usage pour soulager nos sources qui sont encore en déficit.

N'oubliez pas les gestes simples qui permettent d'éviter son gaspillage, comme par exemple d'équiper les robinets d'un limiteur de débit.

Le Canton a, pour sa part, annoncé que l'interdiction générale d'allumer du feu en plein air, décrétée le 22 juillet, est désormais levée. C'est également valable pour les feux en forêt.

L'Etat de Vaud rappelle cependant que la Loi forestière ne tolère les feux en forêt qu'aux endroits prévus à cet effet (places de pique-nique aménagées, couverts, etc.).



VOYAGEZ À DEUX POUR SEULEMENT 39.^{CHF*}

DANS LE CANTON DE VAUD

vaudloisirs.ch

*Offre valable du 15 octobre 2022 au 28 février 2023. La carte Duo Mobilis est une carte journalière permettant à deux personnes de voyager ensemble dans toutes les zones Mobilis durant une journée. Prix unique de CHF 39.-, avec ou sans abonnement demi-tarif ou autre facilité tarifaire. La carte Duo ne peut pas être utilisée par des personnes voyageant seules.



La nuit du conte à Montricher



Samedi 12 novembre 2022

A la Grande Salle

- 15h30 : **Au pays des malices**
Spectacle par la Compagnie La Pie qui Chante
Tout public, dès 4 ans - Durée : 50 minutes
- 16h30 : **Métamorphosez-vous !**
Animations en famille et vente de livres à petits prix
- 17h30 : **Soupe offerte**



Spectacle gratuit et soupe offerte - Chapeau à la sortie
Plus d'infos avec le QR Code

Information et organisation :
Bibliothèque villageoise de Montricher
www.bibliomontricher.ch | @bibliomontricher



Chœur d'hommes

Le Chœur d'hommes Montricher - Mont-la-Ville a repris les répétitions avec un jeune directeur plein d'enthousiasme. Si cela vous dit de vous joindre à nous, c'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux membres.

Nous répétons tous les mercredis soirs, en alternance, à Montricher et Mont-la-Ville.

Si vous voulez plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact:

Président, Rénoald RoCHAT,
tél. 079 375 46 12

Pierre David, responsable de la commission musicale, tél. 079 464 47 78

Personnel communal

La commune de Montricher a engagé, dès le 1er août 2022 pour une durée de trois ans, **M. Kevin Curty** en qualité d'apprenti, agent d'exploitation CFC service de voirie.

Congélateurs

La commune de Montricher dispose de cases de congélation à louer dans le bâtiment du collège.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous renseigner auprès du greffe municipal.





Municipalité

Didier Amez-Droz, Syndic
Administration, finances, RH, ARCAM

Pierre-Yves Morel,
Forêts et pâturages, PC, SDIS, PJV

Cédric Beaud, Vice-Syndic
Police des constructions,
écoles, ASIABE

Caroly Schopfer
Voirie, routes, eaux et déchets

Norbert Penel
Bâtiments et domaines, sécurité

Administration

Secrétaire municipale:

Laurence Vacheron

021 864 43 52

greffe@montricher.ch

Lu: 15h à 18h - Ma: 7h30 à 11h

Me: 7h30 à 11h - Je: 10h à 11h

Contrôle des habitants:

Noémie Chezeaux

021 864 56 70

contrôle@montricher.ch

Lu: 15h à 18h - Ma: 7h30 à 11h

Me: 7h30 à 11h

Bourse: **Melissa Gallay**

021 864 43 51

bourse@montricher.ch

Lu: 15h à 18h - Ma: 8h à 11h

Places de parking

La commune de Montricher dispose de places de parc à louer dans différents endroits du village. En cas d'intérêt, vous pouvez vous renseigner auprès du greffe municipal.



Horaires bureau de vote



Nous rappelons ici les horaires du bureau de vote 10h - 11h

Dernier relevé de la boîte aux lettres 11h

